

Article 1 :

Lieux, dates et horaires :

L'Office des Sports et le Service des Sports organisent quatre courses pédestres dénommées « La Chevignoise », le **dimanche 05 novembre 2017** au départ du « **Village Courses** », situé sur le parking du gymnase Jean-Marc Boivin (face au collège C. Claudel), route de Dijon :

- le 4,5 km : départ prévisionnel à 9h30 (labellisé « Challenge de l'étoile Cadets »), course de 4,5 km ouverte aux handi-sports,**
- le 1 km : départ prévisionnel à 10h15 (labellisé « Challenge de l'étoile jeunes »),**
- le 2 km : départ prévisionnel à 10h30 (labellisé « Challenge de l'étoile jeunes »),**
- le 10 km : départ prévisionnel à 11h00 (label régional FFA, « Challenge de l'étoile »).**

Les horaires étant prévisionnels, il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 45 minutes avant leur épreuve.

Article 2 :

Récupération des dossards et puces électroniques :

Les dossards et puces seront remis le **vendredi 03 novembre de 12h00 à 19h00 et le samedi 04 novembre 2017 de 10h00 à 19h00** (pas d'inscriptions ces jours) chez notre partenaire **Terre de Running** – 6 bis rue du Cap vert à Quetigny (21800) ou le **dimanche 05 novembre 2017** sur le site de la course à **partir de 8 h00 jusqu'à 45mn** avant le départ de la course considérée.

Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être bien visible. Chaque participant devra **se munir d'épingles** afin d'attacher son dossard. La puce devra **être fixée à la chaussure (fixation fournie)**.

Article 3 :

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Poussins (2007-2008), Benjamins (2005-2006), Minimes (2003-2004), Cadets (2001-2002), Juniors (1999-2000), Espoirs (1996 à 1998), Seniors (1979 à 1995), Master 1 (1969 à 1978), Master 2 (1959 à 1968), Master 3 (1949 à 1958), Master 4 (1939 à 1948) et Master 5 (1938 et avant).

Un challenge « Crédit Mutuel » pour les associations chevignaises (nombre de participants et résultats) sera établi et dévoilé lors d'une remise de récompenses ultérieure (date non définie). Un coureur participe à titre individuel mais peut en même temps représenter son club chevignois.

Article 4 :

Inscription : le droit d'inscription s'élève à :

- 1 € par participant pour les 1 et 2 km,
- 5 € par participant pour le 4,5 km ,
- 11 € (via le site Internet) ou 12 € (par courrier) pour le 10 km (**limité à 800 dossards**).

L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces auront été fournies : bulletin d'inscription complet avec le règlement à l'ordre du « Trésor Public » ainsi qu'un certificat médical de non-contre indication à la « pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an ou d'une photocopie de la licence sportive F.F.A. 2017/2018 ou Triathlon 2017.

Le dossier complet peut être déposé ou envoyé au Service des Sports – 26 route de Bressey – 21800 Chevigny-St-Sauveur **jusqu'au vend. 27 octobre 2017** (cachet de la poste faisant foi) ou déposé au magasin **Terre de Running** de Quetigny (6 bis rue du Cap Vert) **jusqu'au sam. 28 octobre 2017**.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE L'EPREUVE.

Inscription en ligne : possibilité de s'inscrire en ligne **jusqu'au mardi 01 novembre 2017 minuit** sur : www.chevigny-saint-sauveur.fr dans la limite des places disponibles.

L'inscription ne sera validée que si le certificat médical ou la licence FFA 2017/2018 est fourni(e). Les frais d'inscription sont à votre charge.

Article 5 :

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication de l'Office des Sports ou du Service des Sports y compris sur le(s) site(s) Internet.

Article 6 :

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses et vers le 5ème km pour le 10 km.

Article 7 :

Classement et récompenses :

- Des **coupes et médailles** récompenseront les **trois premiers** hommes et femmes du classement « Scratch » et de **chaque catégorie** ainsi que les trois premières associations chevignaises (nombre de participants et résultats par équipe).

- **Primes sur le 10 km** : 1 200€ au total seront attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH (1er : 200€, 2ème : 150€; 3ème : 100€) et aux 3 premiers hommes et femmes licenciés dans un Club de Côte-d'Or (1er : 70€; 2ème : 50€ et 3ème : 30€). Ces primes ne sont pas cumulables.

- **Primes aux records sur le 10 km** : 100€ si record battu (30mn49 (H-2015) et 36mn11 (F-2015)).

- **De nombreux lots (dont 1 téléviseur 40 pouces (102cm), 2 vélos (homme, femme et/ou enfant), ...)** seront attribués par tirage au sort lors de la remise de prix.

- Une **médaille** sera remise à l'arrivée aux jeunes participants du **1 km**.

- Un **lot souvenir** sera remis à l'arrivée du **2 km** en restitution de la puce.

- Un **lot souvenir** sera remis à l'arrivée aux coureurs du **4,5 km** en restitution de la puce.

- Un **gilet d'entraînement coupe-vent** sera remis aux participants du **10 km** en restitution de la puce.

* les lots énumérés sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés. Des lots de même valeur peuvent être offerts dans les mêmes conditions et dans la limite des stocks disponibles.

Article 8 :

Assurance et responsabilité :

L'Office des Sports et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance auprès de la SMACL à Niort a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9 :

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, de la météo ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10 :

Surveillance médicale :

Un poste de secours fixe de la Protection Civile se tiendra à l'arrivée. Un médecin sera également présent.

Article 11 :

Douches :

Les douches du gymnase Jean-Marc Boivin seront à la disposition des concurrents. Elles fermeront à l'issue de la remise des récompenses.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 12 :

Sites Internet :

Tous les résultats seront disponibles sur le site de la ville (<http://www.chevigny-saint-sauveur.fr/>), sur le site de la ligue d'athlétisme de Bourgogne Franche-Comté (bourgogne-franchemcomte.athle.fr/) et sur le site du journal « Le Bien Public ».